

Génocide des Tutsi : verdict attendu à Paris pour un ancien médecin rwandais

AFP, 19 décembre 2023

Au terme de six semaines de procès devant la cour d'assises de Paris, le verdict est attendu mardi pour l'ancien médecin rwandais Sosthène Munyemana, jugé pour son implication éventuelle dans le génocide des Tutsi en 1994, qu'il conteste.

L'accusé, âgé de 68 ans, a assuré, dans ses derniers mots à la barre avant que la cour ne se retire pour délibérer, qu'il avait agi « *pour sauver des vies* ».

Il comparait depuis le 14 novembre, en vertu de la compétence universelle de la justice française, pour génocide, crimes contre l'humanité, participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes, ainsi que pour complicité.

Lundi, les avocats généraux ont requis une peine de trente ans de réclusion criminelle à son encontre, estimant que la « *somme* » de ses choix dessinait « *les traits d'un gé-*

nocidaire ».

Sosthène Munyemana se voit reprocher d'avoir signé une motion de soutien au gouvernement intérimaire institué après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana, qui a encouragé les tueries commises entre avril et juillet 1994.

Le génocide rwandais a fait plus de 800.000 morts, pour la plupart d'ethnie tutsi, selon l'ONU.

On l'accuse aussi d'avoir mis en place des barrières et des rondes à Tumba, dans la préfecture de Butare (sud du Rwanda), au cours desquelles des personnes ont été interpellées avant d'être tuées, et d'avoir détenu la clé d'un bureau de secteur où étaient enfermés des Tutsi avant leur exécution. Un « *couloir de la mort* », selon l'avocate générale Sophie Harvard.

Pendant les débats, plusieurs dizaines de témoins, rescapés ou proches de victimes, ont été entendus.

Sosthène Munyemana, lui, n'a eu de cesse de contester ces accusations, affirmant avoir été un Hutu modéré qui avait au contraire tenté de « *sauver* » des Tutsi en leur offrant « *refuge* » dans le bureau de secteur.

« Indicible »

Pour l'accusation, ce proche de Jean Kambanda, Premier ministre du gouvernement intérimaire qui sera condamné définitivement en 2000 par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation au génocide, a choisi de « *participer à la bascule du pays dans l'extrémisme* ». Mais aussi « *d'aider le gouvernement intérimaire à étendre les massacres dans la préfecture de Butare* » et de « *participer directement et activement dans le génocide sur le secteur de Tumba* ».

Ses avocats, M^{es} Florence Bourg et Jean-Yves Dupeux, ont plaidé lundi l'acquittement, dénonçant un réquisitoire « *implacable* », « *sans une once d'humanité* ».

« *Je n'ai jamais eu d'engagement, je n'ai jamais prêté allégeance à qui que ce soit* », a assuré mardi l'accusé dans ses derniers mots. « *Avec mes voisins et certains de mes collègues, nous nous sommes opposés de tout*

notre possible à l'indicible ».

« *On a fait de notre mieux, c'était très risqué, tout allait très vite* », a-t-il souligné, avant d'exprimer « *toute sa sympathie* » aux familles des victimes du génocide.

Il a appelé la cour à prendre une décision qui le « *délivrerait* » et lui rendrait sa « *dignité* ».

Arrivé en septembre 1994 en France où résidait déjà sa femme, père de trois enfants, il a refait sa vie dans le Sud-Ouest, exerçant comme médecin urgentiste puis comme gériatre. Il a récemment pris sa retraite.

Son dossier est le plus ancien instruit en France sur des faits liés à ce génocide : ouverte en 1995 après une plainte déposée à Bordeaux, l'information judiciaire a été transférée en 2001 à Paris. L'ordonnance de mise en accusation n'a été rendue qu'en 2018.

Six hommes ont déjà été condamnés en France pour leur participation au génocide des Tutsi, à des peines allant de 14 ans de réclusion criminelle à la perpétuité.

Deux d'entre eux doivent encore être jugés en appel, et un autre, l'ancien préfet rwandais Laurent Bucyibaruta, condamné en première instance à vingt ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide, est mort le 6 décembre.